

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 10 juin 2013 à 19 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Robert Bélanger, Claude Ménard et Roger Benjamin.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

162-2013 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire constate le quorum; l'assemblée est ouverte à 19 heures par un mot de bienvenue.

163-2013 BRANCHE 29 RUISSEAU CODERRE

CONSIDÉRANT que le rapport de BMI sur l'analyse des décisions relatives aux répartitions de travaux de cours d'eau en relation avec la répartition du coût des travaux de la branche 29 du Ruisseau Coderre;

CONSIDÉRANT que le consultant reconnaît que pour la branche 29, le fond supérieur est à une élévation telle que les eaux de drainage peuvent descendre par gravité sur le fond inférieur sans problème avec ou en l'absence de fossés de drainage;

CONSIDÉRANT que l'aggravation de la servitude de drainage n'a pas été démontrée.

Il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par monsieur André Dansereau et unanimement résolu de demander à la MRC Marguerite d'Youville un rapport complémentaire démontrant l'aggravation de la servitude de drainage et advenant qu'il soit possible de le démontrer, préciser le niveau d'aggravation découlant de la présence de fossés sur le fond supérieur en évaluant l'augmentation du débit causer par ceux-ci. Il faudra aussi prendre en compte qu'une grande partie du boisé de Verchères n'est pas accessible au printemps et à l'automne car les sols sont gorgés d'eau. Les propriétaires circulent sur ces portions seulement en période de gel.

Adopté.

164-2013 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

165-2013 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h12 la séance d'ajournement est levée sur la proposition de monsieur Robert Bélanger, appuyé par monsieur Luc Fortin.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

Résumé de la période de questions du 10 juin 2013

Les citoyens présents font un rappel sur les jugements se rapportant à des cas similaires. Ils trouvent anormal que les propriétaires qui sont à la tête du cours d'eau payent toujours à chaque fois qu'il y a des travaux dans le cours d'eau. Ils rappellent qu'ils auraient dû être informés avant la réalisation des travaux.

La Municipalité le reconnaît et la politique déterminant la façon de faire a été revue pour corriger le tout dans le futur.

Les gens mentionnent qu'ils n'ont pas de bénéfice, que le cours d'eau sert aux agriculteurs et que c'est à eux de payer.

Les gens aimeraient être consultés avant que les membres du Conseil prennent une décision finale dans ce dossier.

Le maire leur rappelle que la MRC a une réunion le jeudi 13 juin, s'ils désirent demander plus d'informations.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.